



Délibération n°2023\_10\_12\_11

Objet : Augmentation de la participation du capital de la SPL TaM

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le douze octobre, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 6 octobre 2023, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 22**

**Nombre de membres représentés : 5**

**Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE**

**Présents :**

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LÉFENDECKERS - Francine BOYER - Benoît DELTOUR - Romain CASAS-MATEU - Karine BREITHEL - Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

**Absents représentés :**

Pascale MARCHAL pouvoir à Maryline BENEDETTI - Laurie BELTRA pouvoir à Benoît DELTOUR - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRAULT - Philippe CATTIN-VIDAL pouvoir à Muriel POUJOL - Emmanuelle JUAN-CARLOTTI pouvoir à Patrick PASQUIER

**Absents :**

Olivier BOUDET - Fabrice IRANZO

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

---

**Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte:**

Par délibération n°2022\_09\_29\_14 en date du 29 septembre 2022, la commune de Pérols a souhaité devenir membre de la Société Publique Locale TaM (Transport de l'Agglomération de Montpellier) et a racheté 100 (cent) actions à Montpellier Méditerranée Métropole soit une participation à hauteur de 0,29 % du capital.

Le Conseil d'Administration de la SPL TaM en sa séance du 26 septembre 2023, a décidé la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de proposer aux actionnaires une augmentation de capital par émission de 88 000 actions nouvelles, à hauteur de 11 000 000 euros. A terme et dans le délai de souscription prévu, le montant du capital social sera porté de 4 286 000 euros à 15 286 000 euros.

La commune de Pérols souhaite souscrire 256 (deux cent cinquante-six) actions nouvelles à 125 € soit 32 000 € en vue de maintenir sa participation à 0,29 % du capital (1 siège au conseil d'administration).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la souscription de 256 (deux cent cinquante-six) actions nouvelles à 125 € soit 32 000 € dans le cadre de l'augmentation de capital de la TaM ;
- Autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Dire que la dépense d'un montant de 32 000 € sera inscrite au budget de la commune par virement de crédit du chapitre 21 au chapitre 26.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à la majorité.

Pour : 24

Contre : 3

Laurent TATON, Caroline SAROCHAR, Cathy PROST

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 16 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.*